Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 31

OBJET :

Personnel communal
-
Tableau des effectifs

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le six octobre deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

Etaient présents :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE (présent à 19 h 36, à partir du point n° 3), Mme Vannina ETTORI, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, M. Medhy DANET, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Olivier CLODONG donne pouvoir à M. Nicolas DUPONT-AIGNAN
M. Jean Paul REGEASSE donne pouvoir à Jean TUPKOVIC jusqu'à 19 h 36, pour les points n° 1 et n° 2
Mme Huijuan LI donne pouvoir à Mme Corinne LE GLOUX
Mme Marie-Pierre DESPRES donne pouvoir à Mme Laëtitia DOROT

Absent excusé :
M. Serge LUGUET

Secrétaire de séance : Mme Camille BONADONA

Reçu en préfecture
le 15/10/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261012-lmc112022H1-DE

Publication le 15/10/2026

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N° 2026/10/117

OBJET : **Personnel communal : tableau des effectifs**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

CONSIDERANT que, depuis la dernière mise à jour du tableau des emplois par délibération n° 2026/04/059 du 13 avril 2026, plusieurs évolutions sont intervenues au sein des services communaux,

CONSIDERANT que ces évolutions résultent notamment du déroulement normal des carrières des agents (avancements de grade et promotions internes), des mises en stage, ainsi que de l'adaptation continue de l'organisation des services aux besoins de la population et aux priorités de la municipalité,

CONSIDERANT que, dans ce cadre, la Commune veille à concilier deux objectifs complémentaires : accompagner les parcours professionnels des agents et garantir un niveau élevé de qualité du service public rendu aux habitants, en particulier dans les domaines de l'administration générale, de la sécurité, du cadre de vie et de l'animation,

CONSIDERANT, qu'afin de préserver la souplesse nécessaire au recrutement et d'éviter toute inadéquation entre les profils des candidats et les grades existants, le tableau des emplois prévoit l'ouverture de plusieurs grades pour un même poste. Cette organisation permet à la Collectivité de recruter les compétences les plus adaptées sans contrainte statutaire excessive,

CONSIDERANT que la mise à jour proposée s'inscrit dans une logique de gestion prévisionnelle des effectifs et de maîtrise de la masse salariale. Elle répond à des besoins identifiés au sein des services et ne remet pas en cause les équilibres budgétaires définis dans le cadre du budget primitif 2026,

CONSIDERANT, qu'afin d'assurer la continuité du service public et de sécuriser les situations administratives en cours, il est proposé la création des emplois suivants :

- adjoint administratif principal de 1ère classe : 2 postes (consolidation des fonctions administratives)
- brigadier-chef principal : 7 postes (renforcement de la sécurité et de la présence sur le terrain)
- adjoint technique à temps non complet à 28h00 modifié à temps complet : 1 poste.

CONSIDERANT que ces ajustements traduisent la volonté de la Municipalité d'adapter en permanence les moyens humains aux exigences du service public local, tout en assurant une gestion rigoureuse et responsable des ressources de la Collectivité,

Reçu en préfecture
le 15/10/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261012-lmc112022H1-DE

Publication le 15/10/2026

CONSIDERANT que la création d'emplois dans la Fonction publique territoriale ne doit pas être systématiquement assimilée à un recrutement externe,

CONSIDERANT qu'elle correspond avant tout à une décision juridique de l'assemblée délibérante visant à adapter le tableau des effectifs aux besoins du service et aux évolutions de carrière des agents,

CONSIDERANT, qu'ainsi, la création d'un emploi peut permettre de nommer un agent déjà en poste à la suite d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, sans qu'il y ait nécessairement ouverture d'un nouveau poste à pourvoir par un recrutement,

CONSIDERANT, qu'en pratique, il s'agit souvent d'un ajustement statutaire destiné à accompagner les parcours professionnels, et non d'une augmentation mécanique des effectifs, ce qui constitue une confusion fréquente dans l'interprétation de ces délibérations par les élus,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs, telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE la création des emplois correspondants,

PRÉCISE que ces créations prennent effet à compter du 1er novembre 2026,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN



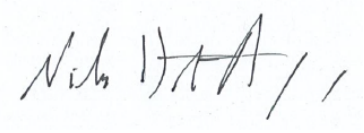

Le 15 octobre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 15/10/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261012-lmc112022H1-DE

Publication le 15/10/2026